

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

M. Le Gac, Mme Hugues, Mme Bregeon, M. Grelier, M. Lauzzana, M. Didier Martin, Mme Agresti-Roubache, M. Da Silva, M. Rousset, M. Margueritte, Mme Spillebout et M. Roseren

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants des organisations professionnelles reconnues comme représentatives aux niveaux national et multiprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la représentation partenaires sociaux multiprofessionnels à une Conférence de financement.